

Chers amis Hauts-z'alpins, chères z'amies hautes-alpines, de cheval, bienvenus au baigne zéro/cinq pour une soirée un peu spéciale, dédiée aux deux ans de l'aventure saisissante d'un tableau qui fut soumis à l'arbitraire et à la censure. Rencontra-t-il cette déontologie dont nous ont parlé récemment 5 élus haut-z'alpins ? Si déontologie signifie science de ne pas avoir honte, dans ce cas, j'en suis passé maître dans ce beau costume trois pièces.

D'aucuns se demanderont le pourquoi de cet accoutrement. La réponse viendra lorsque je vous emmènerai dans la quatrième dimension. On ne s'exite pas

Cayenne !

L'histoire d'une peinturlure qui n'avait demandé qu'à être rigolote. Mais depuis qu'un grand nombre ne sont plus Charlie, rigolos et rigolotes n'ont plus leur place, sauf s'ils mangent les pisse-au-lit par la racine. Deux ans déjà, deux ans passés et ça ne s'est pas arrangé depuis. Pourtant l'histoire n'était pas encore en marche à ce moment, mais place Beauvau on trouve toujours de belles vaches (ce n'est pas de moi).

A l'époque, c'était Zinzin, l'ami RTE, Ratons la Transition Energétique, venu avec ses grosses tronçons trancher dans nos montagnes. Le grand fossé se creusait déjà. L'autorité surveillait de près ces mécontents adeptes de la bougie, et photographiait les plaques d'immatriculation au moindre rassemblement de moins de une personne.

Fini les belles promesses de Cop21, les jolis écolos de vacances, l'indépendance énergétique. Et TAC ! Rasés, arbres, promesses et petits zoziaux, l'indépendance marchera au pas continu de l'alternative du 225.000, pour notre bien, sinon : extinction massive. Dans le retour aux âges sombres des cavernes, on sait ce que les bougies valent.

Sauvons l'habitat urbain. On n'est pas des glands. Des primes ! Des primes !

Tout tout tout vous saurez tout sur le pylône de Zinzin.

Des gros, des ptis, de toutes tailles, de tout style, des old-school, des dis'ign, des moches, des laids et des z'horribles, des de toute forme et même des informes.

Et ça ne s'arrange pas depuis, par ici. Avec les migrations. De blancs, de noirs, et même de bruns en doudounes bleues. Les réseaux sociaux charrient leurs commentaires nauséabonds et nos torrents des cadavres.

Bienvenue dans le XXIème siècle ! Un monde ZINZIN, un monde survolté. L'épine dressée dans le pied du fondement de notre république dans lequel s'insinue la matraque.

Si je parle de Zinzin, c'est que je crois maintenant que cette histoire y est rattachée.

Des bannières oranges faseillaient. Comme ici, au Radeau.

Du coup, n'importe quel esprit tourmenté et soupconneux y aurait vu non un endroit sympa, frais et ouvert, une guinguette au bord de l'eau en dehors des sentiers rabattus, amie de la gastronomie et de la joie de vivre, de l'art et de la musique mais plutôt un nid de vipères, une tanière de terroristes, un repaire de brigands, une tête de pont bolcheviquo-écologiste, une tâche dans le paysage béni oui-oui de l'uniformisation. Qu'on les brûle !

Et là, posé sur une étagère, le futur objet d'un délit, d'une atteinte aux bonnes mœurs, un cheveu dépassant dans la coupe au carré, qui l'a fait déborder.

Cayenne... mon tableau à 2 balles. Pas encore un bijou de famille.

Il y a deux ans, le 9 juin 2016, en arrivant ici la pépie au fond du gosier et l'envie de voir du monde, j'apprenais une nouvelle ahurissante, l'interdiction faite au Radeau par la gendarmerie, d'exposer Cayenne. Waow !

Comment ça ? C't'une blague ? Pasque là j'y bite que dalle !

On me donna les espicassions.

Un képi venant à passer, tenant sous son chef un gendarme leur tint peu près ce langage  
Olà maître Radeau, que vous me semblez beau.

Mais si je disais que ceux qui ont un chapeau noir sont tous des connards, cela vous plairait-il ?  
Alors votre tableau, faut l'décrocher d'là-haut,

je suis aussi un homme qui connaît Parabellum.  
Mort aux vaches, mort aux condés  
Vive les enfants d' Cayenne, à bas ceux d' la sûr'té  
Et je ne peux supporter de voir ça affiché.  
Si vous perséveriez, je verbaliserais  
et je serai dans l'ennui de vous en faire aussi.  
Il vous faut faire attention et soigner nos relations.  
Décrochez-moi c' tableau anar qui déshonore votre portail  
Et faites-le sans retard. Ami ferme-la et obéis, car la loi m'accompagne.  
Champagne.

J'étais sur le cul, la tête en biroute et j'avais les boules.  
Comme ces deux flipettes du Radeau n'ont pas su défendre la liberté d'expression, le droit et la justice ni mon honneur bafoué, j'ai repris mon tableau.  
Pauvre tableau expulsé de son lieu d'exposition, victime de la vindicte courroucée du zèle de la loi...  
Expulsé de son lieu d'exposition... ?  
Mais.. mais c'est illégal !  
Rappelle-toi Keub, ta formation sur ce sujet : les oeuvres ont des droits et ce gendarme hors-la-loi !  
Blood & Guts, par Abellum mais c'est bien sûr !  
Alors, un peu vénère, plein d'espoir du genre « je reviens de suite le raccrocher en bonne et due place », je chope un témoin rétif, et nous partons à la gendarmerie demander des explications, y faire valoir mes droits. Vas-y Popol !

Une chance d'avoir ce témoin sous le bras, sinon ce que je vais relater serait considéré comme de la diffamation et j'aurais fini à l'HP. Et il y aurait de quoi. Du coup, mon témoin sous le bras et mon tableau sous l'autre, ma bonne foi et mon bon droit en bandoulière, je fonce dare-dare.  
Et là, que dire...

Apprêtez-vous à entrer dans une nouvelle dimension, car il existe une dimension au-delà de ce qui est connu de l'Homme ; Une dimension sans espace, ni temps, mais infinie : elle est à la croisée de l'ombre et de la lumière, de la science et de la superstition, elle est le point de rencontre des ténèbres créées par les peurs ancestrales de l'Homme et de la lumière de son savoir, c'est la dimension de l'ordre, un domaine baptisé... ben... c'est écrit dessus et y' une sonnette.

Je sonne à la porte, on m'ouvre, à peine le temps d'expliquer au planton ce qui m'amène qu'apparaît l'adjudant-chef, que je ne connaissais pas encore, qui me prend le tableau des mains en disant « Ah c'est vous ! ». Puis « Si je faisais une affiche avec marqué « Tous les chauves sont des cons, est-ce-que ça vous plairait ? ». Euh... stupéfaction...

Il poursuit sur la chanson « Cayenne » et ses paroles « Mort aux vaches, mort aux condés », parle de l'état d'urgence qui anime l'interdiction qu'il a promulgué sur le territoire de l'Argentière. Car ailleurs ce n'est pas de son ressort, ailleurs je suis libre, d'exposer ce que je veux. Derrière le rideau d'enfer.

On a beau avec mon témoin de tente d'argumenter, qu'il n'y a pas de djihadiste caché dans le tableau prêt à se faire exploser, que l'état d'urgence dans les Hautes-Alpes... que c'est une vieille chanson même pas interdite, que si je faisais un tableau avec marqué « Brive-la Gaillarde » serait-il interdit à cause de la chanson de Brassens ou que s'il y avait marqué « Police » serait-il censuré à cause de la chanson de NTM ? Que ce n'est pas légal...

Mais nous nous trouvons en face d'un mur. Mon témoin dit  
-C'est idiot car...

-Vous dites que je suis idiot ?

-..... non, j'ai dit c'est idiot de...

-Vous dites que ce que je dis est idiot ?

-.... euh non....Je voulais juste...

-De toute façon j'ai interdit, si je revois ce tableau sur la commune, je verbalise.

Je tente alors une autre approche, celle de l'illégalité de sa mesure, je lui parle du maire ex-frontiste maintenant Rass'iste, de Hayange qui avait repeint une sculpture en bleu et que ceci est illégal.

-Vous me traitez de facho, vous êtes le deuxième aujourd'hui.

-Ah non, j'ai dit c'est comme le maire de Hayange qui...

-J'ai vu avec le parquet, qui me suis.

Alors je fais valoir mes droits, je suis artiste, déclaré et mon tableau, qui a déjà été exposé, est légalement considéré comme une oeuvre d'Art et qu'en tant qu'oeuvre d'Art, il a des droits.

-Ca une oeuvre d'Art ? Mais ma fille de 7 ans peut en faire autant !

Puis j'ai droit au pompon de la cerise sur le gataeux. De la poésie à l'état pur, de la philosophie quantique, une démonstration imparable issue de siècles de législaturlututu, de dialectique du collège de pataphysique :

-Et si je prends ma bite en photo, excusez-moi de dire bite c'est un peu cavalier, mais si je prends une photo de ma bite, aurai-je le droit de la mettre sur la vitre de la gendarmerie ?

Nous franchissons alors dans le mur du son, la cinquième dimension.

Keub, pas d'outrage, alors je diverge.

Je reparle de l'illégalité et du Droit, mais rien à faire pour faire valoir la loi, il a décidé et le parquet le suit, que je fais comme je veux mais l'Argentière n'accueillera pas ce tableau sous peine de poursuites verbalisatrices pour les çu-devant qui oseraient abriter ce brûlot interdit.

Tablota non grata, chacun chez soi et l'évêché sera bien gardé.

Comme la situation tourne en rond, qu'il est impossible de discuter et de faire valoir mes droits de citoyen, ni ceux d'artiste, ni ceux du tableau, ni la loi, que parler ne mène plus à rien, il ne me reste qu'à partir et agir autrement. Je lui roupette deux fois que je n'en resterais pas là.

-Faites comme vous voulez le parquet me suit.

En sortant je dis à mon témoin, une jeune fille de 20 ans, qu'elle vient de voir du lourd, du balèze. Je retourne au Radeau, raconte cette entrevue, mort de rire, et emmerdé. Car que faire ? Je ne pouvais exposer le tableau chez quelqu'un sans qu'il subisse les foudres de la loi du talion d'agent.

Mes doigts commençaient déjà me démanger. Mon clavier allait chauffer, Réseau social prépare-toi ! J'alerte donc tous les pingouins d'ma galaxie, les membres se raidissent et partagent, les commentaires fusent. Une pétition est même lancée, destinée au procureur de Gap.

Et là, dans ma masturbation intellectuelle, mon petit diabolin dans la nuit se perche sur mon épaule (Satan m'habite) et me souffle la solution. Je la rédige d'un jet :

« Demain matin aura lieu un outrage à la police, la gendarmerie, l'Autorité, le ministère de l'intérieur, l'état, la sécurité intérieure, le peuple français et la ligue des bonnes moeurs devant la mairie de l'Argentière-la-Bessée avec l'exposition d'une oeuvre controversée et interdite devant le public. Que fera donc la gendarmerie ? Me verbalisera t'elle ? Confisquera t'elle ce dessin digne de sa fille de 7 ans ? M'enverra t'elle à Cayenne ? »

Et je balance la purée. Rhâ lovely !

Le lendemain avec ce joli pantalon, dressé sur le parvis de la mairie, jour de marché, avec mon tableau en érection et une affiche disant :

«Ce tableau a été interdit d'exposition sur la commune de l'Argentière-la-Bessée par décision d'un officier de police judiciaire. Et en petit « L'ignorance est une menace », j'attends, discute avec le badeau, fait venir une journaliste du Dauphiné.

L'adjudant-chef, alerté, apparait accompagné d'un gendarme une heure après. Je tente à nouveau de faire valoir mes droits mais c'est la saisie sous l'objectif des photographes. Je refuse d'aller à la gendarmerie remplir les papiers car la saisie doit se faire sur le lieu de saisie et nous remplissons le PV dans la mairie. Un beau foutoir.

Je refuse de le signer car je ne vois pas où est l'outrage et lui rappelle que je l'avais prévenu que je n'en resterais pas là. Il me dit de me taire, que les prochaines paroles que je prononcerais fe-

raient mieux de l'être en présence de mon avocat, car tout ce que je dirais pourrait dire etc

Cayenne est au bain. Un tableau qui ne valait pas un penny... Du coup les réseaux sociaux s'enflamment vu que mes doigts ont vite paluché le clavier en joignant sa photo avec mon tableau sous son bras. Les commentaires fusent à la queue-leu-leu, censure, arbitraire, dictature, délire, atteinte à la liberté d'expression, n'importe quoi...

Le lendemain, un bel article paraît dans le Dauphiné.

Début d'après-midi de ce 11 juin, le portable sonne, il veut me rendre le tableau et me demande de passer à la gendarmerie car les poursuites sont abandonnées, tu m'étonnes Elton. Allô quoi ! Ah que coucouille.

Je lui dis, de mon appart de l'Argentière où j'habite, de taureau, que je ne suis pas là, puis me propose une autre date, je tergiverse puis dit oui. Je descends vite de chez moi, m'éloigner et au bout de 50m qui croise-je en voiture ? Mes deux gendarmes de la veille avec mon tableau, qui grâce à leur petit doigt magique, savaient où j'étais.

Je décide, malheureusement de faire preuve de compassion, malgré qu'il me revient en mémoire sa phrase sur la présence de l'avocat pour mes prochains mots à prononcer.

J'accepte de reprendre le tableau mais à deux conditions. Celle qu'il écoute ce que j'ai à dire et celle de venir discuter ensemble au Radeau avec Philippe. Histoire de remettre des choses à plat, s'expliquer sur la façon dont il nous a parlé et peut-être discuter d'autres choses, qui auraient pu ouvrir l'esprit. Il accepte.

J'y vais alors de mon laïus, moment jouissif.

A la fin je lui rappelle l'autre condition à remplir, venir discuter au Radeau, il me redit oui.

Je signe la restitution et on se quitte.

On ne l'a jamais revu au Radeau, du moins pour tenir sa promesse, bien qu'on ait rappelé à ses gendarmes qu'il devait passer nous voir.

Je ne l'ai revu qu'une fois pour une amende-pipette en revenant des Envoyageurs, le cannabis-rage et je n'ai pas eu cette chance, moi, de passer à travers les mailles du filet. Plus de permis, donc plus de boulot, donc plus d'argent à dépenser chez les commerçants et artisans. Plus de 900€, ce que ça coûte, ça vide les bourses. Mais ça ne m'a pas empêché de peindre cette série réalisée pendant mes travaux d'intérêt général, mes TIG. Un thème venu de la phrase sybilline

«Et si je prends une photo de ma bite, ai-je le droit de la mettre sur la vitre de la gendarmerie ?»

Je ne peux répondre à cette question. Eut-il fallu que je le sache ?

Mais en ce qui me concerne ?

Ai-je le droit de peindre des « bites » ? De les exposer ?

Et que ça plaise ou non, comme pour l'affiche des chauves ou pour les chapeaux noirs, où est le problème ? C'est la liberté d'expression qui est en jeu, que l'on rabote petit à petit ou à grands coups dans les burnes, pour certains à coups de balles de mitrailleuse, pour d'autres par un stylo, par des ciseaux, un passage au tribunal ou des pétitions. Une atteinte à la constitution. Jamais je n'aurai pensé un jour faire une série pareille, comme quoi, les voies du seigneur sont impénétrables. Voici donc cette expo de peinturlures intitulée « la Bite », je ne suis pas fier de l'appellation, mais ce n'est pas moi qui ai commencé.

Mais finalement au regard de toute cette histoire, elle a le droit d'exister, juste parce que nous sommes en France et que l'Art, la liberté d'expression, la caricature, l'humour a encore sa place. Il faut défendre cela, se battre pour ces droits inaliénables qu'on veut nous aliéner.

Voici donc l'histoire de ce fichu tableau, qui ne représente pas l'Habitat urbain mais une scène champêtre digne d'un enfant de 7 ans, qui a connu la censure et cette déontologie dont je parlais tout à l'heure, mais aussi un grand soutien d'amis et d'inconnus, merci à eux, puis la libération mitigée par l'outrage insuffisamment caractérisé.

Ensemble, pour les censeurs d'ici et d'ailleurs, crions «bite».

Et pour la parité : «chatte».